

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE LUITRÉ- DOMPIERRE

EXTRAIT DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 5 NOVEMBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf, le cinq novembre à vingt heures les membres du Conseil Municipal se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Joël MAUPILLÉ, Maire, après convocation en date du 29 octobre 2019 adressée individuellement par écrit à chacun des membres.

Nombre de Conseillers :

En exercice :	28
Présents :	19
Votants :	23
Pouvoirs :	04

Présents : Maire délégué : M. BALLUAIS

Adjoints : Mme GALODE – M. ROGER – M. TALIGOT – M. DELAUNAY JP – M. PIVETTE - M. GARDAN – M. CORBIN
M. SEYEUX – Mme BELAIR – Mme CHEMIN – M. PARIS – M. GÉHANNIN – Mme GARCIES – M. PHILIPPART – M. LIGER – M. MAURAI – Mme BERTEL –

Excusés : M. DELAUNAY M – Mme SALMON (pouvoir à Mme CHEMIN) – Mme BLIN (pouvoir à Mme GALODÉ) – M. BÉCHU (pouvoir à M. BALLUAIS) – Mme PAQUET – Mme MAILLARD (pouvoir à Mme BERTEL) – M. BESNIER – Mme BETTON – Mme MORAZIN –

Secrétaire de séance : Monsieur Christian SEYEUX est désigné secrétaire de séance.

OBJET DE LA DELIBERATION N°2019/ 142 : CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT « AIRE DE SERVICE » – ATTRIBUTION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DES MARCHES

Monsieur le Maire rappelle que la consultation en procédure adaptée pour la construction d'un bâtiment « Aire de Service » a fait l'objet d'un avis d'appel public à la concurrence paru le 26 septembre 2019 dans la rubrique d'annonces légales d'Ouest-France et de La Chronique Républicaine . Le dossier de candidature a également été mis en ligne sur la plate-forme MEGALIS. La date limite de remise des offres était fixée au mardi 22 octobre 2019 à 12 heures 00.

Structure de la consultation : Marché alloti

- Lot n°1 : Gros-Œuvre
- Lot n°2 : Charpente
- Lot n°3 : Couverture
- Lot n°4 : Menuiserie
- Lot n°5 : Cloisons sèches – plafonds
- Lot n°6 : Carrelage – Chape – Faïence
- Lot n°7 : Electricité – VMC
- Lot n°8 : Plomberie
- Lot n°9 : Peinture

Commission des Marchés Publics :

le Jeudi 24 octobre 2019 à 18 heures 00 : ouverture des plis reçus. Elle s'est réunie une seconde fois le lundi 04 novembre 2019 à 14 heures pour prendre connaissance du rapport d'analyses des offres.

Critères de notation :

- Le prix des prestations : 50 points
- La valeur technique : 50 points
 - 20 points (moyens humains / techniques)
 - 15 points (hygiène / sécurité note méthodologique gestion des déchets)
 - 15 points (références similaires - fiches techniques – bon de visite)

Nombre d'offres reçues et conformes : 24

Rappel de l'estimation du maître d'œuvre : 105 00.00 € HT

M. le Maire présente au conseil municipal le tableau récapitulatif des offres que la commission des marchés propose de retenir :

		MONTANT DE L'OFFRE HT	
		Offre de base	Compris prestations supplémentaires
LOT N°1 – MACONNERIE	HEUDE – Ernée (1)	64 504.37	65 000.00 €
LOT N°2 – CHARPENTE	DARRAS – Romagné (2)	13 196.28	13 196.28 €
LOT N°3 - COUVERTURE	GALLE – Romagné	7 785.00	7 785.00
LOT N°4 – MENUISERIE	ANGENARD – La Pellerine	7 459.65	7 459.65
LOT N°5 – CLOISONS SECHES - PLAFONDS	VEILLÉ – Servon sur Vilaine	5 723.50	5 723.50
LOT N°6 - CARRELAGE – CHAPE - FAIENCE	BREL - Lécousse	4 564.94	4 564.94
LOT N°7 – ELECTRICITE - VMC	RAUT Sébastien – Javené (3)	11 867.70	13 737.65
LOT N°8 – PLOMBERIE	GALLE – Romagné	4 960.00	4 960.00
LOT N°9 - PEINTURE	THEHARD - Vitré	2 036.36	2 036.36
TOTAL OFFRES DE BASE		122 097.80	124 463.38

(1) Prestation supplémentaire : dallage aire aspiration + 495.63 € HT

(2) Prestation supplémentaire : offre de base avec bardage TRESPA – si bardage châtaignier – moins-value de 3 302.00 € HT

(3) Prestation supplémentaire : alimentation élec station aspiration + 81.00 € HT et tarif jaune + 1 788.95 € HT

M. le Maire invite le Conseil Municipal à se positionner sur les prestations supplémentaires précitées.

Après discussion, le Conseil Municipal décide (vote à mains levées : 23 votants – 23 pour) :

- De retenir les prestations supplémentaires indiquées ci-dessus,
- D'attribuer les marchés aux entreprises figurant dans le tableau ci-dessus pour un montant total de 124 463.38 € HT soit 149 356.05 € TTC
- D'autoriser le Maire à signer lesdits marchés.



Vu, le Maire

Joël MAUPILLÉ